

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12

du vendredi 15 décembre 2017

Toulouse

Gropament d'Interès Public entre :

Conseil d'administration N°12

du vendredi 15 décembre 2017

Ordre du Jour :

1. **délibération n°CA171215.01]** Adoption du PV du Conseil d'administration n°11;

GESTION BUDGÉTAIRE

2. **[Délibération n°CA171215.02]**
Adoption de la proposition de décision budgétaire modificative n°3 du Groupement.
3. **[délibération n°CA171215.03]** Adoption de la proposition de budget primitif 2018 du Groupement ;

Conseil d'administration N°12

Du vendredi 15 décembre 2017

[Délibération CA 171215.01]

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2017.

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'administration du 17 octobre 2017 du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de séance du Conseil d'administration du 17 octobre 2017, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU- ABBADIE
La Présidente du Conseil d'Administration

Annexe

à la délibération n° CA 171215.01]

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 11 du 17 Octobre 2017

Lieu : Conseil Régional Région Occitanie, (Salle Lomagne)
22 Bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse/Tolosa cedex 9.

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives)

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre,

Autres personnalités présentes :

M. Estève CROS, Directeur du Groupement.
M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Toulouse.
M. Pierre-Jean DUPUY, adjoint honoraire au DRAC d'Occitanie.
M. Jérémie OBISPO, Chef de mission langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine.
M. Christophe LARROCAN, Chargé de Mission du Groupement
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de Mission du Groupement.
Mme Sarah BEJAOU, Assistante-Gestionnaire du Groupement.

Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX ;

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer valablement, conformément à l'article 12.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente annonce la possibilité d'ouvrir une antenne de l'OPLO à Bordeaux avec une mise à disposition à titre gratuit de M. Jérémie Obispo par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elle précise également que la date définitive n'est pas connue au vu des conditions imposées par la Région. La mise à disposition de M. Obispo sera effective lorsque les recherches de son remplacement auront abouti. Elle espère néanmoins une concrétisation pour le début de l'année 2018.

Cela signifie une montée en charge de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine de +50 000 € et posera donc question du rééquilibrage de la contribution de la Région Occitanie.

La Présidente fait le point les conventions liées à l'enseignement en cours de signature. Elle aborde les négociations en cours avec le Rectorat de Limoges et le souhait d'en développer une avec le Rectorat de Poitiers pour l'année 2018.

M. Pierre-Jean DUPUY évoque son départ en retraite et précise que Mme Valérie TRAVIER sera sa remplaçante.

Conformément à l'ordre du jour, la présentation des nouveaux agents du Groupement est faite par chacun : parcours respectifs et appréhension des spécificités de chaque poste.

Le sujet de nouveaux locaux de l'office est mis en avant.

M. Patric Roux précise que la situation de l'aménagement des locaux est très compliquée au sein de la Région Occitanie.

M. Didier Agar fait remarquer l'ampleur des tâches des chargés de mission de l'Office et demande une vigilance sur les charges de travail et sur l'équité en termes de territoire. Il s'agit effectivement d'une problématique d'un point de vue pédagogique et affirme que l'enseignement de l'occitan est important tant pour l'État que les collectivités territoriales.

La présidente souhaite que l'antenne de Bordeaux permette de générer un poste supplémentaire (catégorie A ou B). Elle précise également qu'un agent enseignant de l'académie de Bordeaux avait été identifié (ce qui permettrait d'équilibrer la participation de l'état au fonctionnement du Groupement), mais que sa mise à disposition avait été impossible car aucun remplacement n'était envisageable.

M. Jérémie Obispo précise que si la mise à disposition n'était pas possible, une compensation financière serait également possible.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations

1. [Délibération n°CA171017.01]

Adoption du PV du Conseil d'administration n°10 du 16 juin 2017 ;

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (4 votes).

2. [Délibération n°CA171017.02]

Adoption de la proposition de décision budgétaire modificative n°2 du Groupement.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (4 votes).

OBJET : ADOPTION DE LA PROPOSITION DE DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3 DU GROUPEMENT.

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 12.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, le Conseil d'administration délibère notamment sur ce qui a trait aux propositions modificatives du budget.

Il s'agit d'adopter une proposition de décision budgétaire modificative correspondant à des virements de chapitres à chapitres afin d'engager les dernières charges de l'exercice.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La proposition de décision budgétaire modificative n°3 relative à l'exercice 2017, figurant en annexe, est approuvée.



Charline CLAVEAU- ABBADIE

Présidente du Conseil d'Administration

OBJET : ADOPTION DE LA PROPOSITION DU BUDGET PRIMITIF DU GROUPEMENT.

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 12.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public – OPLO, le Conseil d'Administration délibère notamment sur la proposition du budget primitif (ou État Prévisionnel des Recettes et Dépenses).

L'adoption de cette proposition traduit les premières orientations budgétaires en la matière pour l'année 2018. Elle sera suivie par l'adoption du budget primitif lors d'une toute prochaine Assemblée générale et qui tiendra compte des derniers arbitrages en la matière.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La proposition de budget primitif 2018 relatif à l'année 2018, figurant en annexe, est approuvée.



Charline CLAVEAU- ABBADIE

Présidente du Conseil d'Administration

Annexe

à la délibération n° CA 171215.03]

Propositions budgétaires pour l'année 2018 :

1. Programme d'activité :

Il est proposé :

- Une reconduction des contributions des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, mais qui tient compte de l'évaluation des évolutions des projets menés par les opérateurs de la langue occitane et des évolutions relatives aux bourses Ensenhar ;

2. Fonctionnement :

Il est proposé :

- Une reconduction des contributions des membres de l'Office.